

Combattons la dégradation de nos routes
en évitant de surcharger nos véhicules

SAFER

Reunion délocalisée du
parlement de la CEDEAO à Lomé



La réduction des coûts
des billets d'avion au
cœur des échanges ^{P4}

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 08 MAI 2025 N° 514 - Prix 250 F CFA

Présidence du Conseil

**Faure Gnassingbé
officialisé pour un
tournant politique ^{P3}**

Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir la possibilité de gagner 200%
de bonus et des smartphones

yas.tg

#Alôz



250F **250Mo** +100F **375Mo**
*909*250# 1 jour

L'actualité continue sur le www.waraa.tg

Quand le volontariat rime avec le progrès

Le volontariat, reflet d'une citoyenneté active, trace la voie d'un développement plus humain, équitable et durable. Par cet engagement collectif, le Togo redéfinit les contours du progrès social, non plus seulement comme une affaire d'institutions, mais comme le fruit d'une responsabilité partagée entre l'État et ses citoyens.

Le pays valorise l'engagement citoyen des jeunes et des moins jeunes, dans une dynamique de co-construction du développement national. Le volontariat au Togo s'appuie sur une volonté politique affirmée, matérialisée par la création de l'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT) en 2014.

La structure publique, pionnière dans l'espace ouest-africain, coordonne et valorise les missions de volontariat à travers tout le territoire, en lien avec les collectivités, les organisations de la société civile et les partenaires au développement.

Depuis sa mise en



place, plusieurs dizaines de volontaires ont été mobilisés dans divers secteurs d'intérêt public : éducation, santé, environnement, agriculture, cohésion sociale. Cette mobilisation massive démontre le potentiel immense du volontariat comme réponse souple et efficace aux besoins de développement.

Un levier d'inclusion et d'employabilité pour la jeunesse

Dans un contexte marqué par les défis de l'emploi des jeunes, le volontariat s'impose également comme un tremplin vers l'insertion professionnelle et

la responsabilisation citoyenne. Les jeunes volontaires acquièrent des compétences techniques, des valeurs de service public, un esprit d'équipe et une meilleure connaissance des réalités locales.

Des types tels que le Volontariat d'engagement citoyen (VEC), le Volontariat national de compétences (VNC) et, en l'occurrence, le volontariat international français, offrent à la jeunesse d'ici et d'ailleurs des opportunités concrètes de servir le pays tout en construisant leur avenir. En 2024 par exemple, 2 771 volontaires

internationaux d'échange et de solidarité (VIES) ont été recensés dans le pays. C'est donc une hausse de 31 % par rapport à 2023 où ils étaient de 2 113 volontaires.

Derrière cette embellie se trouve le point d'accueil à l'aéroport international de Lomé, qui a permis d'identifier 1 976 volontaires. En parallèle, 795 autres ont été enregistrés à travers les Espaces volontariats et les missions de terrain. Les vies sont soutenues par l'ANVT pour une meilleure structuration de l'écosystème du volontariat au Togo,

avec un accent sur l'engagement citoyen et la coopération décentralisée.

Un ciment pour la cohésion sociale et le vivre-ensemble

Le volontariat promeut des valeurs fondamentales de solidarité, de tolérance, de respect de la diversité et de partage des responsabilités. En favorisant l'action collective au service du bien commun, il contribue à renforcer la cohésion sociale et à prévenir les conflits.

L'expérience togolaise montre que l'engagement volontaire peut être un puissant antidote à la marginalisation et à l'exclusion, notamment en intégrant les femmes, les personnes en situation de handicap et les jeunes déscolarisés dans des initiatives porteuses d'impact.

L'ANVT revendiquait en août 2023 plus de 65 000 volontaires mobilisés au total grâce à ses différents programmes depuis le début de ses activités.

Waraa

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

Ezi Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires

Révisé N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-21-39
Police secours	117

Ve République

Jean-Lucien Kwassi Savi de Tové, premier Président de la République

Au Togo, le premier Président de la Ve République est connu à l'issue du scrutin qui a eu lieu le 03 mai 2025 à l'hémicycle. Il s'agit de Jean-Lucien Kwassi Savi de Tové. Il a été élu à l'unanimité avec 100% des voix. Il a ensuite prêté serment devant le Congrès avant d'être investi dans ses fonctions par le Président du Congrès et président de l'Assemblée Nationale, Sevon - Tépé Kodjo Adédzè.

L'élection du Président de la République s'est faite conformément aux dis-

positions de l'article 35 de la Constitution du 6 mai 2024. Dans ce sens, réuni en Congrès dans l'hémicycle du pavillon annexe du siège de l'Assemblée Nationale le 03 mai 2025, le Parlement togolais, a tenu sa première séance solennelle consacrée à l'élection du Président de la République. Cette session historique du Congrès réunissant l'Assemblée Nationale et le Sénat s'inscrit dans la dynamique de mise en place des nouvelles institutions de la Ve République. Elle fait suite à la désignation du Président du Conseil, inter-



venue le même jour, illustrant la volonté des pouvoirs publics de respecter le calendrier républicain et de garantir le fonctionnement harmonieux des institutions.

L'élection du Président de la Républi-

que s'est déroulée en scrutin secret, après validation des conditions d'éligibilité prévues par la Constitution, y compris la présentation d'un certificat médical attestant du bien-être physique et mental, délivré par

trois médecins assermentés désignés par la Cour constitutionnelle. Le Président de la République élu incarnera la souveraineté nationale, l'unité de la République, et exercera ses fonctions dans le respect des équilibres institutionnels instaurés par la Ve République.

À travers cette étape démocratique majeure, le Togo réaffirme son engagement à construire des institutions solides et plus efficaces au service de la stabilité, du développement et de l'État de droit.

WARAA

Présidence du Conseil

Faure Gnassingbé officialisé pour un tournant politique

Au Togo, Faure Essozimna Gnassingbé a été désigné Président du Conseil de la Ve République. Sa désignation a été annoncée le 03 mai 2025, à l'occasion d'une séance plénière organisée à l'Assemblée nationale. A l'issue de sa désignation, il a prêté serment le même jour devant la Cour Constitutionnelle.

« En ce jour solennel, notre pays ouvre une nouvelle page de son histoire avec mon investiture devant la Cour constitutionnelle en qualité de Président du Conseil, conformément aux dispositions de l'article 47 de la Constitution du 6 mai 2024. Cet évé-



ment historique marque officiellement notre entrée dans la Vème République et inaugure de nouvelles responsabilités, dont je mesure pleinement la portée et l'importance. Aux populations, je tiens à exprimer ma reconnaissance pour leur ferveur, leur mobilisation et leur adhésion et à réaffirmer

mon engagement à œuvrer pour le bien-être de tous. », a posté Faure Essozimna Gnassingbé sur ses comptes sociaux.

Le Président du Conseil a été désigné, conformément aux prescriptions de la Constitution du 06 mai 2024, qui stipulent notamment, en son article 47 : « Le chef du

parti majoritaire ou le chef du premier parti de la coalition jouissant d'une majorité à l'Assemblée nationale à l'issue des élections législatives, et après la proclamation des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle, devient Président du Conseil ». Le 30 avril dernier, le parti majoritaire à l'hémicycle, Union pour la République (UNIR), a dans ce sens transmis par écrit le nom du Président du Conseil au bureau de la Représentation nationale, qui en a pris acte et enclenché le processus d'information des députés et de saisie de la Cour constitutionnelle. « La désignation du Président du Conseil représente non seulement un jalon important dans la mise

en œuvre de notre Constitution mais également une avancée significative dans notre histoire politique collective, mieux encore, le début d'une nouvelle ère pour notre pays. », a déclaré le Président de l'Assemblée Nationale, Kodjo Adedze, à l'issue de l'annonce.

Il faut rappeler qu'après l'investiture du Président du Conseil, le congrès s'est réuni toujours le 03 mai pour élire le Président de la République. Cette rencontre a permis d'élire Jean-Lucien Kwassi Savi de Tové. Il devient alors le premier Président de la République Togolaise dans la 5^e République.

WARAA

Formation d'un nouveau gouvernement

Une bonne saison pour les marabouts

Après la prestation de serment du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, l'élection et la prestation de serment du Président de la République, Jean-Lucien Kwassi Savi de Tové, les regards sont maintenant tournés vers la formation d'un nouveau gouvernement. En plus des discussions de couloirs, des charlatans, féticheurs et marabouts, tant locaux qu'étrangers sont sollicités par des hommes politiques, et hauts diri-



geants d'entreprise en quête de postes ministériels.

Alors que la formation d'un nouveau gouvernement est en cours, certains hôtels et appartements meublés hébergent des « voyants » ou des « maîtres spirituels ». Le phénomène dépasse les frontières : des féticheurs venus

du Bénin, du Ghana ou du Nigéria sont également très sollicités, et leurs services se monnaient à prix d'or. De grosses voitures y défilent à des heures improbables, transportant des personnalités de l'élite économique et politique du pays. Elles veulent obtenir les faveurs des esprits pour se garantir un poste ministériel, ou se maintenir au gouvernement.

Derrière les discours de modernité, de transparence affichés par les autorités, se ca-

che un marché de la sorcellerie politique alimenté par la peur de l'échec, l'avidité et la soif de pouvoir. Selon certains analystes, cette ruée vers le mysticisme est le reflet d'une crise de confiance dans les institutions officielles de promotion des élites, et d'un système de gouvernance où les réseaux informels pèsent souvent plus lourd que les compétences.

La Rédaction

Réunion délocalisée du parlement de la CEDEAO à Lomé

La réduction des coûts des billets d'avion au cœur des échanges

Depuis mardi dernier, Lomé, la capitale togolaise, accueille une réunion délocalisée de la Commission mixte Infrastructures, Énergie et Mines / Agriculture, Environnement et Ressources naturelles du Parlement de la CEDEAO. Cette session réunit parlementaires et experts du transport aérien pour cinq jours de travaux intensifs. Le thème de la rencontre est : « Le transport aérien comme moyen d'intégration des peuples ouest-africains : stratégies de réduction des coûts des billets d'avion ». La cérémonie d'ouverture a été présidée par Hadja Memounatou Ibrahima, Présidente du Parlement communautaire, en présence du 4e Vice-président de l'Assemblée Nationale togolaise, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, Sévon-Tépé Kodjo Adédzé.

« Le transport aérien est un levier incontournable du développement économique et de l'intégration sous-régionale. Il favorise les échanges commerciaux, stimule le tourisme, renforce les liens culturels et sociaux, et contribue à la croissance de nos économies. », a indiqué Memounatou Ibrahima. Elle a relevé les coûts élevés des billets d'avion, conséquences d'une fiscalité excessive, de taxes aéroportuaires importantes, d'une fragmentation du marché et d'une application incomplète des accords sur la libéralisation du ciel africain, notamment la Déclaration de Yamoussoukro. Elle a également rappelé les instruments adoptés par la Conférence des Chefs d'État en décembre 2024, notamment l'Acte additionnel sur la politique régionale des redevances, la réduction



de 25 % de certaines charges, et des mesures d'indemnisation des passagers en cas de désagrément.

« En choisissant Lomé, nous faisons le bon choix. Le Président du Conseil du Togo a été désigné Champion du Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA). Ce pays partage une vision claire pour l'intégration économique par l'investissement dans les transports. », a-t-elle fait savoir.

« Les tarifs prohibitifs des billets d'avion

constituent l'un des principaux freins à la mobilité des citoyens au sein de l'espace CEDEAO, mettant en péril nos efforts collectifs en matière d'intégration économique, sociale et humaine. », a souligné pour sa part le représentant du président du parlement togolais. La réunion délocalisée de Lomé permettra donc de formuler des recommandations concrètes aux États membres et compagnies aériennes afin de réduire sensiblement les coûts des

billets, lever les obstacles à la mobilité, dynamiser le tourisme régional et rendre l'espace CEDEAO économiquement plus intégré. Les parlementaires souhaitent également engager un plaidoyer pour alléger certaines taxes et baisser le coût du carburant aérien, tout en sensibilisant leurs pairs sur l'importance de la mise en œuvre effective des textes existants.

Au-delà des constats partagés, la réunion de Lomé s'affirme comme un tournant stratégique dans la lutte contre la cherté du transport aérien en Afrique de l'Ouest. En réunissant décideurs politiques, experts et acteurs du secteur, le Parlement de la CEDEAO pose les jalons d'une intégration plus concrète et d'un espace communautaire mieux connecté.

Waraa

Renforcement de la sécurité alimentaire au Togo

Les grandes étapes

Au Togo, la sécurité alimentaire est une réalité qui prend forme. À travers une vision stratégique et des réformes structurelles, le pays s'engage résolument à garantir à chaque citoyen un accès suffisant, régulier et sain à l'alimentation.

Inscrite au cœur de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, la sécurité alimentaire constitue l'un des axes majeurs du développement durable poursuivi par l'État. Cette priorité se traduit par des investissements soutenus dans les filières agricoles, la modernisation des techniques de production et la promotion de la transformation locale.

Des mécanismes d'accompagnement aux producteurs

Pour soutenir les acteurs du monde rural, le gouvernement renforce chaque année l'accès aux intrants agricoles subventionnés, notamment les semences améliorées, les engrais et les produits phytosanitaires.

Le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (Mifa) facilite l'accès au crédit. Le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) aussi. À travers son produit Ac-

cès des agriculteurs aux services financiers (Agrisef), 36,85 milliards de francs CFA de crédits ont été octroyés à la cible de 2014 au 14 mars 2025.

Ces crédits, s'accompagnant d'un encadrement technique renforcé et de la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles, permettent aux producteurs d'accroître leurs rendements.

Un acteur phare de la sécurité alimentaire

C'est un titre que le pays n'a pas volé, mais mérité. Comme les années antérieures, en 2025, le Togo s'érige en rempart de la sécurité alimentaire en Afrique.

L'État a défini un budget de 19 milliards de francs CFA qui est consacré à ce but, selon la loi de finances 2025. Il s'agit, lorsqu'on les compare, d'une hausse de 46 % par rapport aux 13 milliards de francs CFA de l'année 2024.

Plus exactement, le montant représente 36 % du budget du ministère de l'Agriculture qui est établi à 52,6 milliards de francs. Le président Faure Essozimna Gnassingbé valorise l'autosuffisance alimentaire, d'où la mise en œuvre des projets comme les Zones d'aménagement agricole plani-



fiées (Zaap) pour ne plus dépendre de l'extérieur.

En effet, en choisissant d'avoir des stocks inépuisables, le Togo booste ainsi son économie rurale, réussissant à créer des emplois pour 27 000 producteurs en 2024 via l'Institut de

conseil et d'appui technique (ICAT). Depuis des années, en réponse à la vulnérabilité aux aléas climatiques et aux chocs exogènes, le pays a mis en place un système de réserve nationale de sécurité alimentaire, géré par l'Agence na-

tionale de sécurité alimentaire du Togo (Ansaf).

Le dispositif permet d'intervenir en cas de pénurie ou de flambée des prix, en assurant une distribution ciblée de vivres aux populations fragilisées. Et pour garantir une alimentation variée et nutritive, le pays mise sur la diversification des cultures et la valorisation des filières porteuses, telles que le maïs, le riz, le manioc, le soja ou encore le niébé.

La Rédaction

Ve République

Victoire Dogbé a démissionné

Au Togo, Madame le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, a remis sa démission et celle du Gouvernement au Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé. Cette démission est faite conformément à la Constitution du 06 mai 2024, dont les dispositions transitoires fixent à 12 mois la période dévolue à la mise en place des institutions de la Vème République.

La cheffe du gouvernement a remercié le Chef de l'Etat pour sa confiance dans la con-



duite de l'exaltante mission qui a permis de baliser la voie vers la mise en place des institutions de la Vème République, tout en poursuivant la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Pour sa part, Faure Essozimna Gnassingbé a félicité Madame le Pre-

mier ministre et l'ensemble du gouvernement pour le travail accompli. Il a accepté la démission et chargé les membres du gouvernement sortant de poursuivre la gestion des affaires courantes, suivant les usages républicains.

Londou K.

L'Assurance Maladie Universelle (AMU) Les enjeux

L'Assurance Maladie Universelle (AMU) au Togo est un système de couverture sanitaire mis en place pour garantir l'accès aux soins de santé à l'ensemble de la population, indépendamment de leur statut professionnel ou de leurs ressources. Ce dispositif est régi par la loi N°2021-022 du 18 octobre 2021 et est déployé par deux institutions principales : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM). Caractéristiques principales de l'AMU

1. Bénéficiaires

L'AMU couvre une large gamme de citoyens, incluant :

Les fonctionnaires, agents de l'État, collectivités territoriales, éta-

blissements publics et institutions publiques

Les travailleurs du secteur privé régis par le code du travail

Les travailleurs indépendants, y compris ceux du secteur informel et agricole

Les retraités des secteurs public et privé

Les ministres de cultes

Les personnes vulnérables identifiées conformément aux critères légaux

Les membres de leur famille, sous certaines conditions

2. Types de régimes

Régime d'Assurance Maladie Obligatoire (RAMO) : pour les travailleurs du secteur formel et leurs ayants droit.

Régime d'Assistance Médicale (RAM) : pour les

personnes sans ressources suffisantes pour contribuer, telles que les indigents et les ménages vulnérables

Prestations couvertes

L'AMU offre une couverture pour :

Les consultations médicales (générales et spécialisées)

Les hospitalisations

Les actes médicaux et paramédicaux

Les examens de laboratoire et d'imagerie

Les soins liés à la maternité et à l'accouchement

Les médicaments essentiels

Les appareillages et prothèses

Le transport sanitaire entre structures

Cependant, certains soins sont exclus, tels

que les accidents du travail, les maladies professionnelles, les soins à l'étranger, les soins esthétiques et les produits pharmaceutiques de confort.

4. Modalités de prise en charge

L'assuré prend en charge 20 % du coût des soins, tandis que la CNSS couvre les 80 % restants.

La prise en charge est effectuée selon une tarification basée sur une liste de prestations garanties.

5. Conditions d'éligibilité

Être déclaré auprès de la CNSS

Observer une période de carence de 3 mois après l'immatriculation

Être à jour dans le paiement des cotisations

Carte d'assurance

Une carte d'assurance électronique est délivrée aux assurés, servant de clé d'accès aux soins dans les établissements de santé conventionnés. Elle peut être obtenue en créant un compte sur la plateforme en ligne de la CNSS et en mettant à jour les informations personnelles.

État d'avancement

Depuis son déploiement en janvier 2024, l'AMU a déjà couvert environ 800 000 personnes, avec une prévision d'atteindre 2,4 millions de bénéficiaires jusqu'à la fin de l'année dernière.

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, vous pouvez consulter le site officiel de la CNSS : www.cnss.tg ou contacter le numéro vert 8323.

La Rédaction

PHARMACIES DE GARDE

Du 05 Mai 2025 au 12 Mai 2025

PHARMACIES ST ANTOINE	96 80 10 07	1048, Avenue de la Libération
PHARMACIES STE RITA	96 80 09 70	Rue avenue Doukessamé - Face Hôtel SANA
PHARMACIES SAINTE	70 44 91 37	Près de NOROTO
PHARMACIES BIOVA	70 23 19 23	Bd. Houphouët-Boigny
PHARMACIES CHATEAU D'EAU	96 80 08 88	Près Château d'eau de BE
PHARMACIES EMMANUEL	90 09 94 03	637, Av. Duisbur Face MIVIP Kodjaviakopé
PHARMACIES JUSTINE	96 80 08 31	231, Bd des Amées - Tokoin Habitat
PHARMACIES AGENCE NIGAN	70 20 00 00	Tokoin Ramco - Gbadegbo, Av. de la Libération, près
du FRET MANGER		
PHARMACIES BON SECOURS	70 45 76 74	Rue du Grand Collège du Plateau - Casablanca
PHARMACIES RAOUDDIA	91 61 33 32	Située au 4495 Boulevard Zio Hédranawo, der-
rière TOGO 2000		
PHARMACIES MD DE LA TRINITE	98 46 50 98	Sise au 20 boulevard de la Paix à Super Taco
PHARMACIES FOREVER	91 00 29 17	01 BP 4884 Lomé - TOGO 52 Avenue des Kondora,
face Garage Central Administratif		
PHARMACIES SANTAMADONNA	70 01 03 03	Kégué, face maison Kader Coubadjé Eglise catho-
lique Ste Thérèse		
PHARMACIES BIEVETRE	70 54 29 07	100, bd du hahro, hédranawo à côté de la station
d'essence total		
PHARMACIES KELEGOUAN	92 95 38 38	AGCE Kelegouan, Vile du contournement, à 100m
de la station TOTAL Kelegouan et du bar Ombigbo		
PHARMACIES SEPOFO	70 34 65 65	ADAKPAME grand contournement, rondpoint
Sauvies non loin de la station Soreyaf		
PHARMACIES OGRAINDOR	71 90 11 66	ADAKPAME - Kpota, Rue Carrefour Zorrobar, Grand
Contournement, Lomé		
PHARMACIES PHARMACIE 2000	96 37 94 25	BE KPOTA près du Marché Dzila
PHARMACIES BETHEL	98 58 64 64	ADIDOGOME Soupé, bd du 30 Août, face Orahane
et Banu Akenti que		
PHARMACIES DESECOLES	96 80 09 14	Face Lyoé Technique Adidogomé et près du CES,
Rue de Kpalimé		
PHARMACIES EL-NISSI	99 73 39 32	Rte Lomé-Kpalimé, carrefour Apédoké-Ghomamé
à 200 m de la station total d'Apédoké		
PHARMACIES HOSANNA	97 77 69 59	Carrefour Sagbadé-Simékonawo, en face de la sta-
tion service SANOL		
PHARMACIES MAGNIRCAT	70 44 51 59	Adidogomé yokoé Agblégan, rue de la pampa à 100
m du as royal de Yoké		
PHARMACIES GREENIX	92 96 19 19	Segbe dans l'immeuble Mabiz Plaza Non loin du
Rond point Douane		
PHARMACIES MATILDA	22 51 15 34	Route PATASSE - Lomégan - CODEF
PHARMACIES SHADVI	96 80 09 10	Face Ecole Théologique ESTAO
PHARMACIES ENVOU	22 25 90 68	Station d'Agblégan
PHARMACIES LE GAUEN	96 80 09 21	Rue Pavée d'Adidogomé
PHARMACIES DES ROSES	70 42 37 72	AGCE - Valpoissito
PHARMACIES BETANIA	96 80 10 11	Rue Sita, Toti-Glenkomé non loin de la salle des
Témoins de Jéhovah		
PHARMACIES VOLONTAS DE	70 42 23 60	Avédy, Carrefour "SUN CITY", face à l'ancien bar
Sun City		
PHARMACIES EL-SHAMMAH	70 43 25 85	Sise à Amadéhomé à côté de la Maison des Jeunes
PHARMACIES NOTRE DAME DE LOURDES	70 44 01 01	Carrefour Maison Blanche en allant à "Deux Lions"
en face de STAM		
PHARMACIES LA GRACE	90 56 16 81	Près de l'Auberge Sahara, avant la Station SUNAGIP
Agpé		
PHARMACIES ST ESPRIT	70 40 29 06	Sur la bretelle Agpé-Nyè Kégué, Face au CEG Agpé-
Est		
PHARMACIES LE ROCHER	92 30 06 56	Agpézongo, sur la route nationale NO1, près du ter-
rain de jeu de golf		
PHARMACIES EL-NOUR	97 79 93 74	AGCE - Alinkamé non loin du CMS Togolekopé
PHARMACIES ZILDI	92 61 66 68	Dans le lemarché d'Agpézongo
PHARMACIES REGINAPACS	70 45 98 58	ADETIKOPE Rte Nationale NO1 près du bar sous
l'Antenne		
PHARMACIES SATIS	70 44 85 17	Agpé-Logpé face CEG Agpé-Nyè Ouest (Kossigan)
sur la rue de 50m		
PHARMACIES DENIS	93 08 46 40	AGCE Kové Carrefour Kpogbi
PHARMACIES EMMANUEL	70 40 25 40	Sur la route de Mission Tové à côté du bar Solidarité
PHARMACIES CHARTRE	90 65 21 90	À côté du CEG d'Agpé-Nyè
PHARMACIES ZOISSIME	70 46 26 64	AGCE - Zoussimé
PHARMACIES S. PHILIPPE	90 67 33 24	SANGUERA, Rte Lomé - Kpalimé près de la Station
service ORIDO		
PHARMACIES EVA	92 16 32 32	SANGUERA, Kilomètre Non loin du T-OIL
PHARMACIES OBSERVANCE	70 74 22 22	SOGBOSSITO, en face de la station Total à Côté
du Cam BIR		
PHARMACIES MBA	70 27 81 81	Agpé-Légbasito, Route de Mission Tové, 300 mè-
tres après le marché de Légbasito		
PHARMACIES DE LEDEN	70 42 13 98	Route d'Aného face Cité Baguida
PHARMACIES AVEPOZO	93 01 73 51	AVEPOZO Be Kome à côté de la place publi ue04
BP 353 Lomé - Togo		
PHARMACIES LUMEN	70 41 69 36	DJAGBLE En face de l'EPF Kpalimé
PHARMACIES HELENE	96 98 15 15	Avéda face au marché d'Avéda



COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES IMPOTS

DIRECTION DU CONTRÔLE FISCAL

NOTE D'INFORMATION N°009/2025/OTR/CG/CI/DCF

Relative à la prorogation du délai de dépôt des états financiers sur la plateforme électronique du Guichet Unique de Dépôt des États Financiers (GUDEF)

Dans le cadre de la généralisation de dépôt des états financiers sur la plateforme du GUDEF et afin de permettre aux contribuables de bénéficier au régime du réé. de maintenir le nouvel outil digital de dépôt des états financiers ;

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Revenus (OTR) porte à la connaissance de tous les contribuables et partenaires que, **le délai de dépôt des états financiers initialement fixé au 30 avril 2025 pour les personnes morales autres que les sociétés et compagnies d'assurances et de réassurances, est prorogé exceptionnellement de dix (10) jours, soit jusqu'au 11 mai 2025 et de vingt-et-un (21) jours pour les entités à but non lucratifs (EBNL), soit jusqu'au 22 mai 2025.**

Cependant, cette mesure, qui aura pour effet la suspension des pénalités de retard de dépôt des états financiers (pénalités d'assiette), **durant la période de report, ne concerne pas les pénalités de déclaration et de paiement du solde de liquidation des impôts dus à la date butoir de dépôt des états financiers pour les entreprises concernées.**

A cet effet, il est demandé aux contribuables et aux agents des services concernés de prendre les dispositions nécessaires pour :

1. créer le compte administrateur de leur entité à partir du lien du GUDEF <https://gudef.otr.tg> disponible sur le site de l'OTR ;
2. procéder au dépôt de leurs états financiers sur la plateforme du GUDEF.

Le Commissaire Général recommande vivement tous les contribuables et partenaires de l'OTR et compte sur leur sincère compréhension.

Fait à Lomé, le 06 mai 2025

Le Commissaire Général pi

Philippe Kokou B. TCHODIE



Soyez **vigilants**, ne vous faites pas avoir !

Pour toutes les ventes aux enchères en cours à l'OTR, **il est interdit :**



- de s'inscrire via **whatsApp**,
- de payer de frais via **mobile money (Yas ou Moov money)**



8201

POUR TOUTES
INFORMATIONS

Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



Chers usagers de la route,

Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)



**Mégas
Kozoooh**

Pour en faire plus et avoir
la possibilité de gagner 200%
de bonus et des smartphones

5G 4G+ 

yas.tg #Alèz

**250F
250Mo**

**+100F
375Mo**

1 jour
***909*250#**